

COMMUNAUTE DE COMMUNES ESSOR DU RHIN

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ESSOR DU RHIN DE FESSENHEIM DE LA SEANCE DU 29 JUILLET 2013.

Sous la présidence de Monsieur André ONIMUS, Président.

L'an deux mille treize, le vingt-neuf du mois de juillet à 19 heures 30, le conseil communautaire dûment convoqué par convocation en date du vingt-quatre juillet 2013, s'est réuni sous la présidence de Monsieur André ONIMUS, Président.

Membres présents : Frédéric GOETZ, Agnès KIEFFER, Cédric LEPAUL, Henri MASSON, Etienne SIGRIST, Patrice WALTISPERGER, Philippe HEID, Agnès MATTER-BALP, Fabienne STICH, Bernard BRUN, Jean GOETZ, Mario HEGY, Eric MICHELAT, Pierre RENTZ et François WASSMER.

Membre(s) absent(s) ayant donné procuration : Christophe BITARD à Agnès MATTER-BALP.
Cyrille LHUILLIER à Philippe HEID.
Florent OTT à André ONIMUS.

Secrétaire de séance : Mme Agnès KIEFFER, Vice-présidente, assistée par M. Fabrice KRIEGER, directeur général des services.

Etaient invités par ailleurs : Mme Christine VEILLARD, responsable du Centre des Finances Publiques de Neuf Brisach, excusée.
M. Michel HABIG, conseiller général du canton d'Ensisheim, excusé.

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à tous les membres présents ainsi qu'à la presse locale.

La séance est précédée par l'intervention de M. Hubert MIEHE, président de l'Office de Tourisme du Pays de Brisach, et Mme Nathalie ZARIC, directrice, invités à faire un bilan des actions réalisées par l'office de tourisme sur le territoire couvert et présenter les projets à venir.

Il ouvre la séance à 20h15 et aborde l'ordre du jour.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal des délibérations du conseil communautaire du 24 juin 2013
2. Gestion des déchets :
 - 2.1. Lot 7 : Gestion de la plate-forme du Harthlé pour le bois traité : Avenant n°1
3. Transports scolaires : Attribution du marché de prestation de service
4. Ressources humaines
5. Maîtrise d'ouvrage déléguée :
 - 5.1. Blodelsheim – Atelier municipal : Travaux de mise en conformité – Décision modificative n°4 / 2013
 - 5.2. Roggenhouse – Aménagement de la rue de l'école : Décision modificative n°5 / 2013
 - 5.3. Roggenhouse – Aménagement de la rue de l'école : Choix du maître d'œuvre
 - 5.4. Rustenhart – Création d'un groupe scolaire : Marchés de travaux – Attribution des lots
6. Divers (Groupement local de coopération transfrontalière, plateforme pour l'emploi transfrontalier, SIG...).
7. Communications

1. Approbation du procès-verbal des délibérations du conseil communautaire du 24 juin 2013

Le procès-verbal de la séance du 24 juin 2013 est approuvé sans observation.

2. Gestion des déchets :

2.1 Lot 7 : Gestion de la plate-forme du Harthlé pour le bois traité : Avenant n°1

Rapporteur : M. Frédéric GOETZ, Vice-président.

Par délibération en date du 29 octobre 2012, le conseil communautaire a attribué le marché de gestion de la plate-forme du Harthlé pour le bois traité à la société CERNAY ENVIRONNEMENT.

Les quantités estimatives prévues au marché initial pour la période sont de 490 tonnes, soit une densité estimative de 10,16 tonnes/benne bois. Cette estimation de tonnage est la base de la rémunération du poste « Enlèvement du bois traité » du prestataire de collecte.

A ce jour, compte tenu des tonnages collectés, la densité réelle est de 4,86 tonnes/benne bois.

Afin de garantir le maintien de la rémunération, il est proposé de modifier les prix unitaires tels que dans le tableau ci-dessous :

Lot	Désignation	Marché de base			Avenant n°1			
		P.U.	Qtés	Montants du marché en € HT	P.U.	Qtés	Montants du marché en € HT	
7	Location benne	45,00 €	48	2 160,00 €	45,00 €	48	2 160,00 €	
	Enlèvement bois traité	8,50 €	490	4 165,00 €	15,00 €	490	7 350,00 €	
	Traitement bois traité	23,00 €	490	11 270,00 €	23,00 €	490	11 270,00 €	
	TOTAUX			HT	17 595,00		HT	20 780,00 €
				TTC	18 826,65		TTC	22 234,60 €
		% Avenant						18,10 %
Commentaire :								
Avenant n° 1 – Réajustement de la part fixe au regard de la nouvelle densité de tonnages collectées								

Suite à l'exposé de Frédéric GOETZ, Vice-président, après avis de la Commission d'Appel d'Offres et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Autorise M. le Président ou son représentant à signer l'avenant à intervenir et toutes les pièces y relatives ;

Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2013.

3. Transports scolaires : Attribution du marché de prestation de service

Rapporteur : Mme Agnès KIEFFER, Vice-présidente.

Comme chaque année, un avis d'appel public à la concurrence a été lancé afin d'assurer le transport des scolaires des écoles élémentaires pour la période de septembre 2013 à juin 2014.

Deux autocaristes ont envoyé une offre.

Après analyse des offres, il est constaté que la société Kunegel SAS d'Illzach est la mieux disante pour un montant total prévisionnel de 53.616,58 € TTC.

Le détail des coûts unitaires est donné dans le tableau ci-dessous :

Trajets/destinations	Trajets estimés	Prix unitaire HT / trajet	
		Bus 38 places	Bus 57 places
Piscine – Ottmarsheim ⁽¹⁾	210	87 €	87 €
Piscine – Ensisheim ⁽²⁾	30	88 €	88 e
Gymnase – Fessenheim	420	58 €	58 €
Momix - Kingersheim	20	182 €	182 €
Golf Chalampé ⁽³⁾	16	76 €	76 €

⁽¹⁾ Communes concernées : Blodelsheim / Fessenheim / Munchouse / Roggenhouse / Rustenhart et Rumersheim-le-Haut.

⁽²⁾ Commune concernée : Hirtzfelden.

⁽³⁾ Commune concernée : Rumersheim-le-Haut.

Suite à l'exposé d'Agnès KIEFFER, Vice-présidente, et après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

Autorise M. le Président ou son représentant à signer l'ordre de service et toutes les pièces relatives au marché avec la société Kunegel SAS pour l'année scolaire 2013/2014 et à prendre en charge le coût des prestations ;

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2013.

4. Ressources humaines

4.1 Création d'un poste permanent d'ingénieur territorial

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

M. le Président rappelle que suite à la demande de mutation de Mme Emmanuelle PARANT, le poste de responsable du pôle administratif est vacant à compter du 1^{er} octobre 2013. Le recrutement d'un nouvel agent a été engagé pour assurer la direction de ce pôle. Le profil de poste est joint en **annexe**.

Plus de trente candidats ont manifesté leur intérêt pour la communauté de communes et le poste à pourvoir.

M. le Président expose au conseil communautaire que considérant le profil de poste et les candidats auditionnés en entretien, il serait souhaitable de procéder à la création d'un emploi d'ingénieur territorial (catégorie A).

Le conseil communautaire est invité à décider la création du poste.

Les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu.

La durée de travail afférente au poste est la suivante : à temps complet avec effet au 1er octobre 2013.

La création de ce poste au sein des services de la communauté de communes est devenue nécessaire afin de d'assurer les fonctions de responsable du pôle administratif et aménagement.

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Décide de créer à compter du 1^{er} octobre 2013 un poste d'ingénieur territorial (catégorie A), de 35 heures hebdomadaires ;

Complète en ce sens, le tableau des effectifs des agents territoriaux de la communauté de communes ;

Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2013.

4.2 Création d'un poste permanent d'éducateur territorial des activités physiques et sportives (ETAPS) principal de 1^{ère} classe

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

M. le Président rappelle que le conseil communautaire a décidé de poursuivre le service de l'enseignement et de l'encadrement des activités physiques et sportives en milieu scolaire et de procéder au recrutement d'un éducateur sportif au sein de la communauté de communes. Jusqu'à présent, la commune de Fessenheim assurait ce service via la mise à disposition d'un agent par convention.

Le recrutement d'un nouvel agent a été engagé pour assurer la continuité du service. Le profil de poste est joint en **annexe**.

Plus de vingt-cinq candidats ont manifesté leur intérêt pour la communauté de communes et le poste à pourvoir.

M. le Président expose au conseil communautaire que considérant le profil de poste et les candidats auditionnés en entretien, il serait souhaitable de procéder à la création d'un emploi d'éducateur territorial des activités physiques et sportives (ETAPS) principal de 1^{ère} classe (catégorie B).

Le conseil communautaire est invité à décider la création du poste.

Les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu.

La durée de travail afférente au poste est la suivante : à temps complet avec effet au 12 août 2013.

La création de ce poste au sein des services de la communauté de communes est devenue nécessaire afin d'assurer les missions en matière d'enseignement du sport à l'école. Rattaché au service animation, sports et culture, l'agent recruté participera également à l'organisation des manifestations sportives pilotées par la communauté de communes en particulier durant les vacances scolaires.

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Décide de créer à compter du 12 août 2013 un poste d'éducateur territorial des activités physiques et sportives (ETAPS) principal de 1^{ère} classe (catégorie B), de 35 heures hebdomadaires ;

Complète en ce sens, le tableau des effectifs des agents territoriaux de la communauté de communes ;

Décide de prévoir les crédits nécessaires à cette opération par une décision modificative de crédit.

4.3 Instauration de l'Indemnité Forfaire pour Travaux Supplémentaires (IFTS) aux agents de la filière sportive

Par délibération du 26 mars 2007, le conseil communautaire a décidé d'instaurer l'Indemnité Forfaire pour Travaux Supplémentaires (IFTS) aux agents de la filière administrative, animation et technique.

Il est proposé au conseil communautaire d'étendre l'attribution de cette prime aux agents de la filière sportive.

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Autorise l'attribution de cette indemnité à compter du 1^{er} août 2013 aux agents titulaires, stagiaires, non titulaires de la filière sportive ;

Charge M. le Président de la répartition de cette enveloppe entre les agents ;

Décide de prévoir les crédits nécessaires à cette opération par une décision modificative de crédit.

5. Maîtrise d'ouvrage déléguée :

5.1 Blodelsheim – Atelier municipal : Travaux de mise en conformité – Décision modificative n°4 / 2013

Rapporteur : M. Etienne SIGRIST, Vice-président.

Par délibération en date du 25 février 2013, la communauté de communes a accepté de réaliser les études et les travaux de mise en conformité de l'atelier municipal de Blodelsheim sous la maîtrise d'ouvrage déléguée et retenu l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Vu la délibération du 25 mars 2013, attribuant le marché de travaux et le marché de Contrôle Technique,

Vu la délibération du 29 avril 2013, acceptant l'avenant n°1 au lot travaux,

Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables de la nomenclature M14,

Suite à l'exposé de M. Etienne SIGRIST, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

Autorise l'inscription de crédits supplémentaires au Budget 2013, ainsi qu'il suit :

Libellé	Commentaires	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT			
458X11 – Blodelsheim – Aménagement bâtiment communal	Ajustement de crédits	+ 5.000,00 €	+ 5 000,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT		5.000,00 €	5 000,00 €

5.2 Roggenhouse – Aménagement de la rue de l'école : Décision modificative n° 5 / 2013

Rapporteur : M. Etienne SIGRIST, Vice-président.

Vu la délibération du conseil communautaire du 27 mai 2013 acceptant la maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux cités sous-objet,

Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables de la nomenclature M14,

Suite à l'exposé de M. Etienne SIGRIST, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

Autorise l'inscription de crédits supplémentaires au Budget 2013, ainsi qu'il suit :

Libellé	Commentaires	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT			
458X53 – Roggenhouse – Aménagement de la rue de l'école	Ouverture de crédits	+ 90.000,00 €	+ 90 000,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT		90.000,00 €	90 000,00 €

5.3 Roggenhouse – Aménagement de la rue de l'école : Choix du maître d'œuvre

Rapporteur : M. Henri MASSON, Vice-président.

Le conseil communautaire a autorisé le lancement d'un avis d'appel public à la concurrence relatif à un marché de maîtrise d'œuvre pour l'opération.

La consultation lancée sur le site de l'Association des Maires du Haut-Rhin, a permis de réceptionner 1 offre.

Après analyse et vérification, il est proposé de retenir l'offre émanant du bureau d'études URBAMI Consult, selon les modalités suivantes :

Lot	Désignation	Titulaire	Adresse titulaire	Montant du marché € T.T.C.
∅	Mission maîtrise d'œuvre	URBAMI Consult	KIENTZHEIM	2 344,16 €

Suite à l'exposé de M. Henri MASSON, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Décide de retenir URBAMI Consult, tel que défini dans le tableau ci-dessus ;

Autorise M. le Président ou son représentant à signer le marché à intervenir et toutes pièces y relatives ;

Autorise M. le Président ou son représentant à déposer des demandes de subvention auprès des différents organismes (Conseil Général du Haut-Rhin, Région Alsace, etc.).

5.4 Rustenhart – Création d'un groupe scolaire : Marchés de travaux – Attribution des lots

Rapporteur : Mme Agnès KIEFFER, Vice-présidente.

Suite à l'Avis d'Appel Public à la Concurrence relatif aux travaux de création du groupe scolaire à Rustenhart, plus de 140 demandes de dossiers ont été réceptionnées pour les 16 lots.

85 offres ont été déposées.

Après analyse et vérification des offres, puis négociation, les entreprises les mieux-disantes par lot sont les suivantes :

Lots	Désignations	Titulaires	Adresses titulaires	Montants des marchés TTC
1	Désamiantage – Démolition <i>Attribué par délibération du 27/05/2013</i>	ALTER	COLMAR	82.721,34 €
2	Terrassements – Voiries	LINGENHELD S.A.S.	SAINTE CROIX EN PLAINE	203.320,00 €
3	Gros-œuvre	B.G.M.C.	SAUSHEIM	418.039,74 €
4	Isolation extérieure - Bardage bois – Enduit	MARQUES ACM Frères	SUNDHOFFEN	96.790,61 €
5	Etanchéité végétale	GALOPIN	MULHOUSE	129.168,00 €
6	Menuiserie extérieure bois	BRUPPACHER	BERGHEIM	80.137,41 €
7	Cloisons - Faux plafond	BUECHER & Fils	SAINTE CROIX EN PLAINE	119.001, 50 €
8	Serrurerie			Infructueux
9	Menuiserie intérieure bois	MENUISERIE P. BREY	REGUISHEIM	115.650,58 €
10	Revêtement de sols	CDRE	GEISPOLSHHEIM	57.328,24 €
11	Peinture	LAMMER	WIHR AU VAL	32.292,00 €
12	Clôture	GRILLAGES WUNSCHER	CHATENOIS	19.136,00 €
13	Chauffage	BRUMER	PFASTATT	187.904,29 €
14	Sanitaires	BRUMER	PFASTATT	52.799,72 €
15	Electricité	SOVEC	COLMAR	157.062,15 €
16	Assainissement	LINGENHELD	SAINTE CROIX EN PLAINE	38.870,00 €

Il est proposé de retenir les entreprises précitées pour un montant total de 1 790 221,58 € T.T.C.

Pour mémoire, l'estimatif calculé par le maître d'œuvre en phase APD était de 1.523.325,60 € HT (*approbation conseil du 25 mars 2013*), revalorisé à 1.537.620 € HT (*index Juillet 2013*), soit 1.838.993,52 € TTC.

Les crédits inscrits à l'article **458X72** au BP 2013 sont suffisants.

Suite à l'exposé de Mme Agnès KIEFFER, Vice-présidente, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Décide de retenir les entreprises, telles que définies dans le tableau ci-dessus ;

Autorise M. le Président ou son représentant à signer les marchés à intervenir et toutes pièces y relatives.

6. Divers (Groupement local de coopération transfrontalière, plateforme pour l'emploi transfrontalier, SIG...).

Groupement local de coopération transfrontalière : par courrier daté du 17 juillet 2013, M. Harald KRAUS a démissionné de ses fonctions de président du syndicat mixte. Mme Fabienne STICH, vice-présidente, assure l'intérim jusqu'au prochain comité directeur prévu à Fessenheim le 16 septembre 2013 lors duquel des nouvelles élections seront organisées.

Suite aux fortes crues du Rhin au début du mois, le fleuve a arraché une partie de l'ancienne rampe de l'OTAN (site de la construction du pont de la Hardt). Une réunion technique se tiendra le 2 août 2013 sur place avec le maître d'œuvre ARCADYS, la DREAL et VNF ainsi que leurs homologues allemands afin de voir dans quelle mesure un rechargement en matériaux du lit du fleuve au droit du pont est nécessaire. La solidité du pont n'est pas remise en cause.

Plateforme pour l'emploi transfrontalier (PETra) : le 4 juillet dernier, une délégation d'entrepreneurs de la commune de Heitersheim (Allemagne) a été reçue à la Ruche dans le but de faire connaître la pépinière d'entreprises et le dispositif PETRA. Le 18 juillet, la société CEWE Color (entreprise allemande) a organisé une cession de recrutement à la Ruche. C'est la 3^{ème} opération de ce type depuis le démarrage de l'action PETra.

SIG intercommunal : lors de la réunion des partenaires SIG qui s'est déroulé le 26 février 2013 à la communauté de communes du Pays de Brisach, il a été décidé de mettre à jour les données SIG par un marché de levées topographiques. Ce marché permettra de mettre à jour les données de voirie, mobilier urbain, signalisation verticale et horizontale, l'éclairage public et les réseaux eau et assainissement, mais aussi de faire lever d'autres éléments utiles tels que : espaces communaux, cimetière... Le recensement des besoins des communes va débuter. Une réunion de travail est prévue en septembre prochain.

Centrale nucléaire de Fessenheim : Un test grandeur nature du Plan d'Intervention de la centrale de Fessenheim aura lieu le 14 novembre prochain.

Le nouveau Ministre de l'Ecologie M. Philippe MARTIN, a reconfirmé la fermeture de la centrale nucléaire d'ici au 31 décembre 2016.

Une réunion avec le Président, Fabienne STICH, François BERINGER et un chargé de mission de la Préfecture de Région s'est tenue le 3 juillet à la communauté de communes. L'objectif de cette rencontre était d'échanger sur l'annonce de la fermeture du CNPE (conséquences sur territoire et compensations financières possibles). Les élus ont rappelé au représentant de l'Etat leur opposition à l'arrêt de l'exploitation du site nucléaire.

Maison éclusière de Hirtzfelden : dans le cadre du projet de création d'un Centre d'Initiation à la Nature et à l'Environnement (CINE) dans les locaux de la maison éclusière de Hirtzfelden, une première réunion a eu lieu le 5 juillet dernier. Il est prévu de visiter la Maison de la Nature du Sundgau à Altenach le 22 août 2013 (9h30 sur site). Y sont conviés tous les délégués communautaires des communautés de communes Essor du Rhin et Centre Haut-Rhin ainsi que les responsables environnement des communes membres.

EHPAD « Les Molènes » : Le passage de la commission de sécurité initialement prévu le 17 juillet a été reporté à une date ultérieure du fait des retards pris par les entreprises. Ce chantier a désormais une année et demie de retard selon M. Henri MASSON. M. André ONIMUS demande que le Syndicat Mixte soit très ferme sur l'application des pénalités de retard aux entreprises responsables. L'association de gestion de l'EHPAD demande de pouvoir utiliser l'intégralité des locaux à partir de la 2^{ème} quinzaine de septembre prochain.

Contrat de Territoire de Vie (CTV) : dans le cadre de l'appel à projets de développement local 2013, inscrit dans le CTV Florival Vignoble Plaine du Rhin, le Conseil Général du Haut-Rhin a émis un avis favorable pour soutenir les 2 opérations : construction d'un sentier « pieds nus » en bois sur roulette et création d'une plateforme numérique bilingue dédiée à la promotion et à l'animation économique du territoire. Le taux d'aide est de 40 %.

Zone Industrielle et Portuaire de Balgau-Nambsheim-Heiteren et Geiswasser : par courrier daté du 23 juillet, le port Rhénan de Colmar-Neuf Brisach informe la communauté de communes qu'un porteur de projet souhaitant s'implanter dans la zone industrielle et portuaire doit obtenir une autorisation de défrichage du terrain, pour lequel des compensations seront nécessaires. La communauté de communes a été sollicitée par le port Rhénan afin de faire part d'éventuelles réserves foncières qui permettraient d'effectuer ce reboisement.

Gestion des déchets : suite au passage à la redevance incitative, l'évolution des tonnages collectés sur les 6 premiers mois de 2013 pour les principales filières est la suivante : ordures ménagères résiduelles – 48 %, ordures ménagères encombrantes – 20 %, multi matériaux (papier-cartons, emballages plastiques) + 21 % et verre – 1 %. Les élus remercient les habitants pour leur civisme et leur participation active à la réduction des déchets.

7. Communications

Forum franco-allemand des maires 2013 : Prochaine réunion le 2 septembre 2013 à Vieux-Brisach sur le thème « Management interculturel dans l'espace du Rhin supérieur. Témoignage d'un représentant du monde des affaires franco-allemandes, régionales globales ».

Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) : Prochaine réunion de la CLIS le 16 septembre 2013 à Colmar.

Usine Electrique de Neuf Brisach (UEM) : la traditionnelle réunion des mairies et adjoints des communes membres de l'UEM aura lieu le 22 novembre 2013 à Rustenhart.

Tour de table :

Les élus communautaires ont souligné l'excellente tenue des jeux intervillages qui se sont déroulés à Munchhouse et félicité les membres de l'association ECS pour leur engagement bénévole.

Mme Agnès KIEFFER : fournit les statistiques de fréquentation du point I (en progression par rapport à 2012) ainsi que le bilan des dernières sorties et actions culturelles. De nouvelles idées de partenariat ou d'actions sont à l'étude, particulièrement en direction des séniors.

M. Jean GOETZ : souligne la remarquable qualité architecturale de la maison éclusière totalement réhabilitée à Hirtzfelden par le Département du Haut-Rhin. Le projet d'en refaire un Centre d'Initiation à la Nature et à l'Environnement (CINE) est une formidable opportunité pour les intercommunalités du secteur.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président remercie le personnel qui a préparé cette réunion et clôt la séance à 22h30. Il invite les personnes présentes au verre de l'amitié.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal des délibérations du conseil communautaire du 24 juin 2013
2. Gestion des déchets :
 - 2.1 Lot 7 : Gestion de la plate-forme du Harthlé pour le bois traité : Avenant n°1
3. Transports scolaires : Attribution du marché de prestation de service
4. Ressources humaines
5. Maîtrise d'ouvrage déléguée :
 - 5.1 Blodelsheim – Atelier municipal : Travaux de mise en conformité – Décision modificative n°4 / 2013
 - 5.2 Roggenhouse – Aménagement de la rue de l'école : Décision modificative n°5 / 2013
 - 5.3 Roggenhouse – Aménagement de la rue de l'école : Choix du maître d'œuvre
 - 5.4 Rustenhart – Création d'un groupe scolaire : Marchés de travaux – Attribution des lots
6. Divers (Groupement local de coopération transfrontalière, plateforme pour l'emploi transfrontalier, SIG...).
7. Communications

Prénom / Nom	Qualité	Signature	Procuration
M. André ONIMUS	Président		
M. Frédéric GOETZ	Vice-président		
Mme Agnès KIEFFER	Vice-présidente		
M. Cédric LEPAUL	Vice-président		
M. Henri MASSON	Vice-président		

Prénom / Nom	Qualité	Signature	Procuration
M. Etienne SIGRIST	Vice-président		
M. Patrice WALTISPERGER	Vice-président		
M. François BERINGER	Assesneur		
M. Philippe HEID	Assesneur		
Mme Agnès MATTER BALP	Assesneur		
Mme Fabienne STICH	Assesneur		
M. Christophe BITARD	Conseiller communautaire		Procuration à Agnès MATTER-BALP
M. Bernard BRUN	Conseiller communautaire		
M. Jean GOETZ	Conseiller communautaire		
M. Mario HEGY	Conseiller communautaire		
M. Cyrille LHUILLIER	Conseiller communautaire		Procuration à Philippe HEID
M. Eric MICHELAT	Conseiller communautaire		
M. Florent OTT	Conseiller communautaire		Procuration à André ONIMUS
M. Pierre RENTZ	Conseiller communautaire		
M. François WASSMER	Conseiller communautaire		